



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/208

**OBJET : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) DE
LA RÉGION – DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET CANDIDATURE
COMMUNE AVEC LA CC JALLE-EAU BOURDE - 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

**Le 14 décembre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. BARBAN
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/208

OBJET : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) DE LA RÉGION – DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET CANDIDATURE COMMUNE AVEC LA CC JALLE-EAU BOURDE - 2024

Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions de l'article L.229-26,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernisant les PCET par la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (loi dite « PCAET »),

Vu la délibération n°2021/060 de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 8 avril 2021 portant sur le lancement de la plateforme territoriale pour la rénovation énergétique,

Vu la délibération n°2021/182 de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 25 novembre 2021 sur la réponse l'AMI de la Région pour l'année 2022,

Vu la délibération n°2022/179 de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 8 décembre 2022 sur la réponse l'AMI de la Région pour l'année 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique et Solidaire en date du 18 septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Engagée depuis 2021 dans le portage d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique, la CCM souhaite poursuivre la démarche et ainsi continuer d'apporter, au plus près des habitants, un service fiable et efficace d'information, conseil et sensibilisation sur la thématique de la rénovation énergétique des logements.

Les hausses récentes des prix de l'énergie renforcent l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans le même temps, cette action s'inscrit pleinement dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et du programme d'actions du PCAET.

2023 : bilan de la plateforme de rénovation énergétique commune avec la Communauté de Communes de Jalle-Eau bourde.

Une forte baisse des demandes d'actes de la part des ménages a été enregistrée lors du premier semestre 2023 partout sur le territoire national, en lien avec la conjoncture économique du pays et à un problème de référencement téléphonique du service FranceRenov'.

Le CREAQ a maintenu deux permanences sur le territoire : Maison des solidarités de Montesquieu à Léognan et la Maison des Associations à Saint-Selve et atteint en moyenne 55% du objectifs fixés pour 2023.

Le volet animation/communication sur le territoire a été réalisé dans son intégralité.

Pour le volet copropriété, la Région conventionne directement avec l'ALEC qui a lancé une campagne de communication pour la rénovation énergétique collective.

2024 : la poursuite de la plateforme de rénovation énergétique commune avec la Communauté de Communes de Jalle-Eau bourde.

La Région Nouvelle-Aquitaine vient d'ouvrir un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Déploiement des Plateformes de la Rénovation Énergétique (PTRE) », pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/208

OBJET : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) DE LA RÉGION – DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET CANDIDATURE COMMUNE AVEC LA CC JALLE-EAU BOURDE - 2024

La CCM a répondu à cet AMI en lien avec la CdC Jalle Eau Bourde. En 2024, la Plateforme prévoit un déploiement sur des objectifs chiffrés : il s'agit du réalisé 2023 augmenté de 20%. Le programme d'animation et de communication est maintenu. Une augmentation du nombre de permanences sur la CCM est en prévision pour couvrir les territoires de Cadaujac/Saint Médard d'Eyrans et Saint Morillon.

Les partenaires

Dans le cadre de l'AMI 2024, comme en 2022 et 2023, le CREAQ a été désigné comme structure animatrice de la PTRE sur notre territoire pour les ménages.

Sensibilisation/communication

Un programme de sensibilisation, de communication et d'animation pour les ménages (dont les copropriétés) et les professionnels, coconstruit avec chacune des EPCI, a également été proposé dans la réponse à l'AMI (stands d'information pendant des événementiels locaux, conférences publiques, balade thermique, visite de chantier, réunions d'information, petit déjeuner des entreprises...)

Les évolutions majeures de la réponse commune CCM-CCJEB :

- Le doublement des permanences du CREAQ sur le territoire CCM ;
- Le volet petit tertiaire sorti du dispositif depuis 2023 sera traité ultérieurement par la Région Nouvelle-Aquitaine via un AMI spécifique ;
- Le volet COPRO sorti du dispositif depuis 2023 sera traité ultérieurement par la Région Nouvelle-Aquitaine via un AMI spécifique ;
- Un programme d'animation renforcé.

Le financement prévisionnel :

Concernant le financement, la part d'autofinancement de 20 % (participation de État pour 50% et de la Région pour 30%) doit être répartie entre les deux Collectivités.

Une clé de répartition au prorata du nombre d'habitants est proposée : 59 % CCM – 41 % CCJEB.

Le tableau de financement prévisionnel :

Objectifs

Actes Métiers Ménages	Code	Objectifs CCM
Information 1er niveau	A1	315
Conseil personnalisé	A2	213
Accompagnement Travaux	A4	30
Animation pour les ménages	C1	8
Animation pour les professionnels	C3	4



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/208

**OBJET : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) DE
LA RÉGION – DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET CANDIDATURE
COMMUNE AVEC LA CC JALLE-EAU BOURDE - 2024**

Dépenses

Estimation financière de 76 571 € en 2024.

Recettes

Financements	€/an
Dépenses éligibles	76 571€
Subvention État (50%)	38 285 €
Subvention Région (30%)	27 971 €
Autofinancement (20%)	10 315 €

Part autofinancement selon la répartition proposée :

- CCM (59%) : 6 086 € (autofinancement 2023 de 8 998 €)
- CCJEB (41%) : 4 229 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine si la candidature est retenue,
- Autorise Monsieur le Président à élaborer et signer les conventions avec le CREAQ et la Communauté de Communes de Jalle-Eau Bourde pour formaliser les modalités de cette collaboration dans le cadre de cette candidature commune,
- Prévoit les crédits nécessaires au(x) budget(s) afférent(s),
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023

Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu